

aa

MJ/sn

Berne, le 15 octobre 1969

Note au Service politique EST du DPFVoyage du Chef du Département
en Yougoslavie et en Autriche

Nous avons conclu le 1^{er} décembre 1966 un accord de coopération technique avec la République Socialiste Fédérative de Yougoslavie et nous avons procédé le 23 août 1967 à un échange de notes avec l'Autriche instituant une Commission mixte de coopération technique.

Néanmoins, dans les deux cas, le Chef du Département devrait éviter si possible d'aborder ce sujet avec ses interlocuteurs et pour le cas où ces derniers en prendraient eux l'initiative, il devrait se borner à prendre acte de leurs déclarations tout en demeurant personnellement évasif.

Motifs:

Yougoslavie

Le revenu national brut de ce pays par habitant est supérieur à 500 dollars par an. C'est donc un pays qui a dépassé le "seuil économique" du développement; or, notre aide bilatérale se concentre avant tout sur les pays qui n'ont pas encore atteint ce seuil. Les domaines dans lesquels la Yougoslavie apprécierait une aide technique accrue de la Suisse sont :

- a) Le tourisme; or le Comité de travail que nous consultons en matière de tourisme est opposé à toute aide dans ce secteur à la Yougoslavie qu'il considère comme un concurrent.
- b) Le placement de stagiaires dans notre industrie; or cette dernière estime qu'elle reçoit déjà trop de stagiaires

./.

Dodis

- 2 -

des pays de l'Est dont le travail ou la mentalité laisse fréquemment à désirer et dont elle se méfie.

Autriche

Dans les contacts que nous avons eus avec les Autrichiens (deux visites à Vienne, une à Berne), nous nous sommes efforcés chaque fois d'apporter à nos partenaires quelque chose de concret sous forme d'informations ou de propositions. La réponse du côté autrichien a été nulle. Mme E. Sailer, Ministerialrat au Ministère des Affaires étrangères en charge de la coopération technique, n'a, il est vrai, pratiquement aucune compétence propre et se trouve le plus souvent paralysée par la procédure extrêmement lourde de consultations interministérielles à laquelle elle doit se plier.

